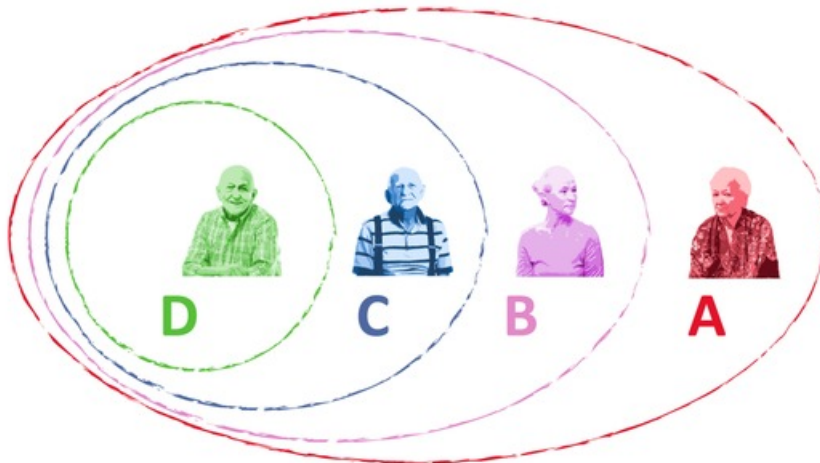


15.05.2019 - 09:00 Uhr

## Motion intitulée « Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé » / Le logement protégé est sur le point de franchir des étapes majeures

### Habitat protégé : un modèle à quatre niveaux

Les prestations sont combinées en fonction des besoins des clients



Chaque catégorie complète les offres de base de la catégorie D par des prestations supplémentaires.

D	C	B	A	
●	●	●	●	Lessive, ménage
●	●	●	●	Tâches financières, administratives (banque, autorités, etc.)
●	●	●	●	Aide pour la cuisine/les achats, service de repas, restaurant
●	●	●	●	Mesures contre l'isolement social/la solitude
●	●	●	●	Activités de loisirs, participation à la vie sociale
●	●	●	●	Sécurité par téléphone/bouton d'appel (disponibilité 24 h sur 24)
	●	●	●	Repas, alimentation (régime inclus)
	●	●	●	Soins corporels, habillement, mobilisation
	●	●	●	Thérapies, mesures de prévention-promotion
		●	●	Sécurité par une présence professionnelle dans la maison 24 h sur 24
		●	●	Sécurité par des contrôles réguliers
●	●			Sécurité par du personnel de services externes (Aide et soins à domicile Suisse, etc.)
			●	Offres spécialisées : p.ex. en cas de démence, de diabète, de soins palliatifs, de souffrance psychique, d'addiction

Berne (ots) -

La commission compétente du Conseil des États délibérera bientôt sur la motion intitulée « Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé ». CURAVIVA Suisse, senesuisse, Pro Senectute Suisse et Aide et soins à domicile Suisse approuvent expressément cette motion. Compte tenu de l'importance croissante des logements protégés, des règles claires garantissant sur tout le territoire des offres adaptées et leur financement sont nécessaires. À travers l'étude tout juste publiée «

Habitat protégé en Suisse », les quatre organisations faitières nationales apportent une contribution étayée au débat politique et à une mise en oeuvre tournée vers la pratique.

Outre les soins ambulatoires avec aide à domicile et les soins stationnaires avec assistance en établissement médico-social, l'« habitat protégé » revêt en tant que troisième forme intégrée d'habitat pour personnes âgées ou handicapées une importance croissante. La notion d'« habitat protégé » reste cependant mal définie. Le débat relatif à la mise en oeuvre optimale de ce type d'habitat est rendu difficile par l'absence de lois, par les grandes différences régionales en termes d'offres et par la confusion qui règne autour de son financement. La motion intitulée « Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé » (18.3716) vise à remédier à cette situation et à faire aussi financer ce type d'habitat par les prestations complémentaires. Elle a été adoptée par le Conseil national lors de sa session de printemps 2019 et sera examinée bientôt par la commission homologue compétente du Conseil des États (CSSS-CE). CURAVIVA Suisse, senesuisse, Pro Senectute Suisse et Aide et soins à domicile Suisse approuvent expressément la motion, tout comme l'adaptation subséquente de la loi.

Une nouvelle étude expose un modèle pour adapter les standards en matière d'offres aux besoins des personnes concernées

La motion 18.3716 demande entre autres que la loi prévoit une offre axée sur les besoins. L'étude tout juste publiée « Habitat protégé en Suisse : les fondements d'un modèle » que Nursing Science & Care a réalisée pour le compte de CURAVIVA Suisse, senesuisse, Pro Senectute Suisse et Aide et soins à domicile Suisse montre les standards techniques à appliquer. Ce document synthétise les connaissances scientifiques, les concepts existants et les expériences pratiques avant de définir les conditions structurelles, matérielles et techniques requises comme standards minimums pour pouvoir parler de « logement protégé ». Il apporte ainsi une contribution largement étayée au débat politique et génère des impulsions pour les décisions à prendre concernant les prestations à mettre en place dans ce type de logements et leur financement.

Un modèle à quatre niveaux d'aide centré sur le client

L'étude présente un modèle axé sur les besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle définit les prestations à leur fournir en fonction des aides dont elles ont le plus souvent besoin. À quelles personnes l'« habitat protégé » permet-il de continuer à vivre le plus longtemps possible de manière autonome, dans quelles situations et avec quel objectif ? Cette question était au coeur de la conception de ce modèle inédit en Suisse. En fonction de la description des différents degrés de soins, l'« habitat protégé » se répartit en quatre niveaux (A - D). L'habitat protégé de la catégorie D propose la plus petite et celui de la catégorie A la plus large offre de prestations.

Les prestations de la catégorie D se limitent à l'infrastructure de l'habitat (sans barrières), aux services dont les résidentes et les résidents ont besoin pour assurer leur sécurité (système d'appel d'urgence) et au soutien dans le cadre des activités quotidiennes (p. ex. pour le mé-nage, la cuisine, les courses et les tâches administratives).

Dans la catégorie C, la santé et la capacité à mener sa vie quotidienne de façon autonome sont évaluées par un professionnel. Ainsi, l'accent est mis sur le maintien et le développement des facultés des personnes pour leur permettre de vivre le plus longtemps possible de façon autonome. Un professionnel est à disposition en tant qu'interlocuteur pendant les horaires de bureau.

Dans la catégorie B, les prestations couvrent tous les aspects des soins et de l'accompagnement. Les ressources disponibles des personnes et de leurs proches sont déterminées systématiquement, de même que les facteurs et les risques sanitaires à prendre en compte. Les prestations dont ces personnes ont besoin et la disponibilité 24 heures sur 24 de professionnels sont ensuite organisées.

L'habitat protégé de catégorie A permet de rester dans son logement familial jusqu'à la fin de sa vie. L'équipe de soutien est complétée par des professionnels spécialisés dans la physiothérapie, l'éducation spécialisée, la démence sénile, les maladies psychiques, les dépendances ou les soins palliatifs.

Dans toutes les catégories, l'objectif est le maintien de la dignité, de la plus grande autonomie possible et de la qualité de vie de la personne prise en charge.

Téléchargements

Etude « Habitat protégé en Suisse : les fondements d'un modèle » : [http://bit.ly/HabitatProtege\\_Etude](http://bit.ly/HabitatProtege_Etude)

Présentation des caractéristiques de l'habitat protégé A-D (tableau): [http://bit.ly/HabitatProtege\\_ModeleQuatreNiveaux](http://bit.ly/HabitatProtege_ModeleQuatreNiveaux)

Profils de clients typiques pour des logements protégés A-D : [http://bit.ly/HabitatProtege\\_ProfilsClients](http://bit.ly/HabitatProtege_ProfilsClients)

Fiche technique relative à l'étude intitulée « Habitat protégé en Suisse : les fondements d'un modèle », avec un aperçu des principaux résultats de l'étude : [http://bit.ly/HabitatProtege\\_FicheTechnique](http://bit.ly/HabitatProtege_FicheTechnique)

Étude de référence « Habitat protégé en Suisse »

Imhof L., Mahrer-Imhof R. (2018). Habitat protégé en Suisse : les fondements d'un modèle Étude mandatée par CURAVIVA Suisse, senesuisse, Pro Senectute Suisse, Aide et soins à domicile Suisse Winterthour : Nursing Science & Care GmbH.

Contact:

CURAVIVA Suisse

Daniel Höchli, directeur, téléphone : 031 385 33 48, e-mail : [media@curaviva.ch](mailto:media@curaviva.ch), [www.curaviva.ch](http://www.curaviva.ch)

senesuisse

Christian Streit, directeur, téléphone : 058 796 99 19, e-mail :  
chstreit@senesuisse.ch, www.senesuisse.ch

Pro Senectute Suisse

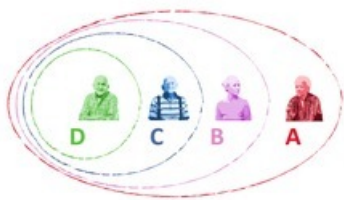
Werner Schärer, directeur, téléphone : 044 283 89 69, e-mail :  
werner.schaerer@prosenectute.ch, www.prosenectute.ch

Aide et soins à domicile Suisse

Marianne Pfister, directrice, téléphone : 031 381 22 81, e-mail :  
pfister@spitex.ch, www.spitex.ch

## Medieninhalte

**Habitat protégé : un modèle à quatre niveaux**  
Les prestations sont combinées en fonction des besoins des clients



*Présentation des caractéristiques de l'habitat protégé A-D / Texte complémentaire par ots et sur  
www.presseportal.ch/fr/nr/100065087 / L'utilisation de cette image est pour des buts  
redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/CURAVIVA  
Schweiz/Illustration"*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100065087/100828060> abgerufen werden.